

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

2	0	2	6		S	I	S	T		U	S	T		2	0	3		0	1
---	---	---	---	--	---	---	---	---	--	---	---	---	--	---	---	---	--	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

Ministère de la Transition Écologique représenté par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte

Objet du marché

Fourniture de la signalisation verticale permanente et temporaire pour les routes nationales de Mayotte

Lot

N° : 2 : Fourniture de la signalisation verticale temporaire pour les routes nationales de Mayotte

Marché passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1 à L.2124-2, R.2124-1 à R.2124-2 et R.2161-2, R.2161-4 à R.2161-5 du CCP. Il s'agit d'un marché de fournitures au sens de l'article L.1111-3 du CCP. Il se réfère au CCAG/FCS applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, paru au JO de la RF du 01 avril 2021. Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire au sens de l'article L.2125-1.1° du CCP. Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande tel que défini aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la remise des offres (mois zéro).

Date du marché

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Numéro d'EJ du contrat

Code CPV Principal

34928471

Minimum - Maximum

Minimum TTC : Cf. article 2-1

Maximum TTC : Cf. article 2-1

Imputation

BOP 203

L'acte d'engagement comporte ____ pages et les annexes n° ____

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du logement et de la Mer de Mayotte

Ordonnateur

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte

Autorité chargée du contrôle budgétaire

Le Contrôleur Budgétaire Régional

Comptable public assignataire

Direction régionale des Finances publiques de Mayotte
Avenue de la Préfecture BP 501
97 600 Mamoudzou
02.69.61.16.40
02.69.61.18.60
drfip976@dgfip.finances.gouv.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R2191-61 du code de la commande publique

Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

☐ Je soussigné,

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

☐ Nous soussignés,

Cotraitant 1															
Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription	☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription	☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant __	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) N° **2026_SIST_UST_203-01** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP. ;

- ☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-8.1, 1-8.2 et éventuellement au 1-8.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

Les prestations, objet du présent marché concernent la fourniture de signalisation verticale permanente et temporaire pour les routes nationales de Mayotte.

Lot 1 : Fourniture de signalisation verticale permanente.

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire au sens de l'article L.2125-1.1° du CCP. Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande tel que défini aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Conformément à l'article R.2162-4.2°, le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 500 000 € HT pour toute la durée du marché, périodes de reconductions comprises.

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Le besoin homogène de fournitures est alloté. Les fournitures définies au CCAP sont réparties en 2 lots.

Les minima et maxima de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

Lot	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
Lot 2	Aucun	Aucun	500 000,00 €	500 000,00 €

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix figurant dans le bordereau des prix unitaires (BPU) du présent marché.

Pour les prix absents de cette liste, il sera fait application des prix du tarif de référence constitué par le catalogue du fournisseur affecté :

☐ d'un rabais de ① % ②

☐ d'une majoration de ① % ②

☐ des rabais et/ou majorations détaillés en annexe

① pourcentage en chiffres ② pourcentage en lettres

☐ Groupement conjoint

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

Sans objet.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS DE REALISATION

3-1. Durée de validité du marché

Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit tacitement trois (3) fois à la date anniversaire de sa notification, pour une période de douze (12) mois sans que sa durée totale puisse excéder quarante-huit (48) mois.

Les commandes pourront être adressées dès notification du marché jusqu'à l'expiration de cette durée.

Le marché pourra être reconduit tacitement selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	12 mois
Reconduction n° 1	12 mois
Reconduction n° 2	12 mois
Reconduction n° 3	12 mois

Si le RPA ne souhaite pas reconduire le marché, il doit se prononcer au moins trois (3) mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Le délai de la période de préparation est de 30 jours à compter de la date de la notification du marché.

Cette période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution des bons de commande.

Le délai d'exécution afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande ou le cas échéant par ordre de service.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité du marché majorée des valeurs suivantes :

Lot	Valeur
Lot 2	4 mois

3-3. Lieu de fabrication ou d'origine

Lieu de fabrication ou d'origine des fournitures :

- ☐ Pays de l'Union Européenne (UE), ;
- ☐ Pays membre de l'Organisation Mondiale du Commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (UE exclue) ;
- ☐ Autre.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, la personne publique se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
clé RIB :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

☐ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, la personne publique se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou

les actes spéciaux.

Groupement conjoint

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, la personne publique se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas	
à : le :	Avis de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré
	Avis :
	à : le :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à : le :

Date d'effet du marché
Reçu notification du marché le : Le <u>prestataire</u> / <u>mandataire du groupement</u> : Reçu le l'accusé de réception de la notification du marché du <u>prestataire</u> / <u>mandataire du groupement</u> destinataire. Pour le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, à : le :

☐ ANNEXE N° ____ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		

Prestations		Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA	%		
TVA	%		
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° 2	TVA %		
	TVA %		
N° 3	TVA %		
	TVA %		